

Paris, le 15 février 2024

Règlement pour la 6^{ème} édition du prix Valéry Giscard d'Estaing

La Fondation Valéry Giscard d'Estaing a instauré un prix en 2019. Ce prix est établi avec le soutien de la Fondation Robert Schuman et en partenariat avec elle.

Le prix de la Fondation VGE 2024 distingue pour son engagement et son parcours européen un étudiant ainsi qu'un ou plusieurs vice-lauréats, en cours d'étude au sein d'un deuxième ou troisième cycle universitaire au sein de l'Union européenne, par exemple d'un Institut d'Etudes politiques (Sciences Po), d'une école d'ingénieur mais aussi aux étudiants qui réalisent un double diplôme dans une université étrangère (ex Sciences Po – LSE). Les jeunes professionnels diplômés au cours des deux dernières années peuvent également faire acte de candidature.

Les dossiers de candidature doivent être transmis par courriel à l'adresse prixvge@fondation-vge.org ou déposés directement sur le site internet de la Fondation www.valery-giscarddestaing.org.

Le dossier de candidature devra être composé des trois éléments suivants en français et en format PDF :

- un bref CV (une page recto verso maximum) ;
- une lettre de motivation faisant apparaître l'engagement européen du candidat ;
- un essai de 10 000 à 15 000 signes (espaces compris) portant cette année sur le thème :

« Il y a vingt ans, la Convention européenne présidée par le Président Giscard d'Estaing introduisait de nombreuses innovations institutionnelles qui structurent aujourd'hui l'architecture européenne. Dans la perspective des nouveaux élargissements, une réflexion est lancée pour de nouvelles réformes. Sur quels domaines devraient-elles porter en priorité et quel devrait être leur contenu ? »

Dans la ligne des pères fondateurs de la construction européenne qui avaient su identifier des solutions imaginatives au sortir du second conflit mondial, le jury appréciera tout particulièrement le caractère novateur et disruptif des réponses apportées par les candidats.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 10 juin 2024.

La remise des prix interviendra à Paris le lundi 14 octobre dans les salons du Sénat.

Les lauréats comme les candidats ayant été éventuellement conviés à un entretien avec le jury y seront invités.

Le prix VGE est doté d'un montant de 1200 euros pour le/la lauréat(e) et de 600 euros pour le ou les vice-lauréat(e)s. Les frais de venue à Paris pour les candidats distingués seront pris en charge par la Fondation.

Le jury se réunit à Paris au siège de la Fondation. Il peut procéder à des entretiens par téléphone ou par vidéo des candidats. La fonction de membre du jury est bénévole.

Le jury peut décider, en accord avec le ou les candidats, de la publication de l'essai du lauréat et des suppléants sur le site de la Fondation.

Le jury pour le prix VGE 2024 est ainsi composé (ordre alphabétique) :

- **Mme Delphine Dero-Bugny**, Professeur d'université ;
- **M. Jean-Michel Eymeri-Douzans**, Professeur d'université ;
- **M. Frédéric Giscard d'Estaing**, Fondation V. Giscard d'Estaing ;
- **M. Loïc Grard**, Professeur d'université ;
- **M. Jean-Dominique Giuliani**, Président de la Fondation Robert Schuman ;
- **Mme Pascale Joannin**, Directrice générale, Fondation Robert Schuman ;
- **Mme Natascha Keller-Cali**, Fondation V. Giscard d'Estaing ; elle assure également les fonctions de secrétaire adjoint du Prix VGE ;
- **M. Alain Lamassoure**, ancien Ministre et ancien Député européen ;
- **Mme Valérie Michel**, Professeur d'université ;
- **M. Lucas Paszkowiak**, Fondation V. Giscard d'Estaing ;
- **M. Etienne de Poncins**, Fondation V. Giscard d'Estaing ; il assure également les fonctions de secrétaire du prix VGE./.